

Protection de l'enfant en cas de violence domestique: projet pilote bernois (mai 2011 à avril 2013)



Journée annuelle du réseau vaudois contre la violence domestique (26 janvier 2017)



Aperçu de la présentation

- Pourquoi le projet pilote "Protection de l'enfant en cas de violence domestique"?
- Survol du projet: objectifs, contenu et résultats
- Conclusion
- Et maintenant?



Pourquoi un projet pilote?



Source des photos: www.saranaomiphoto.com → Shane and Maggie











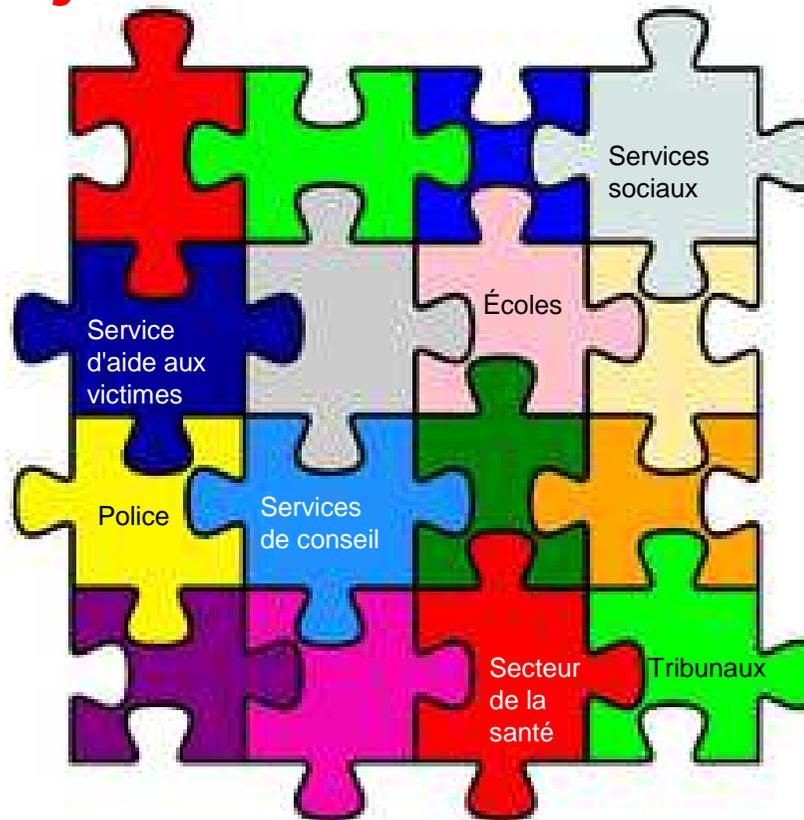


Situation début 2011

- Quelque 27 000 enfants sont exposés à la violence domestique chaque année en Suisse. Un tiers environ de ces enfants ont besoin d'un soutien spécifique.
(BFEG, Coûts de la violence dans les relations de couple, p. 86)
- Jusqu'à 60 % des enfants concernés sont eux-mêmes victimes de maltraitance.
(BFEG, Feuille d'information 17, "Violence à l'encontre des enfants", p. 4)
- Données scientifiques sur les conséquences négatives pour les enfants (traumatismes, problèmes de santé, difficultés scolaires et sociales...).
- Mise en place d'offres de consultation spécifiques, notamment dans le canton de Zurich (KidsCare et KidsPunkt).



Le projet en bref



Compétences et connaissances supplémentaires (violence domestique + système d'aide)

Financement par une fondation, arrêté du Conseil-exécutif, implication de différentes régions germanophones, groupe de base efficace (recherche et pratique)

Objectifs du projet

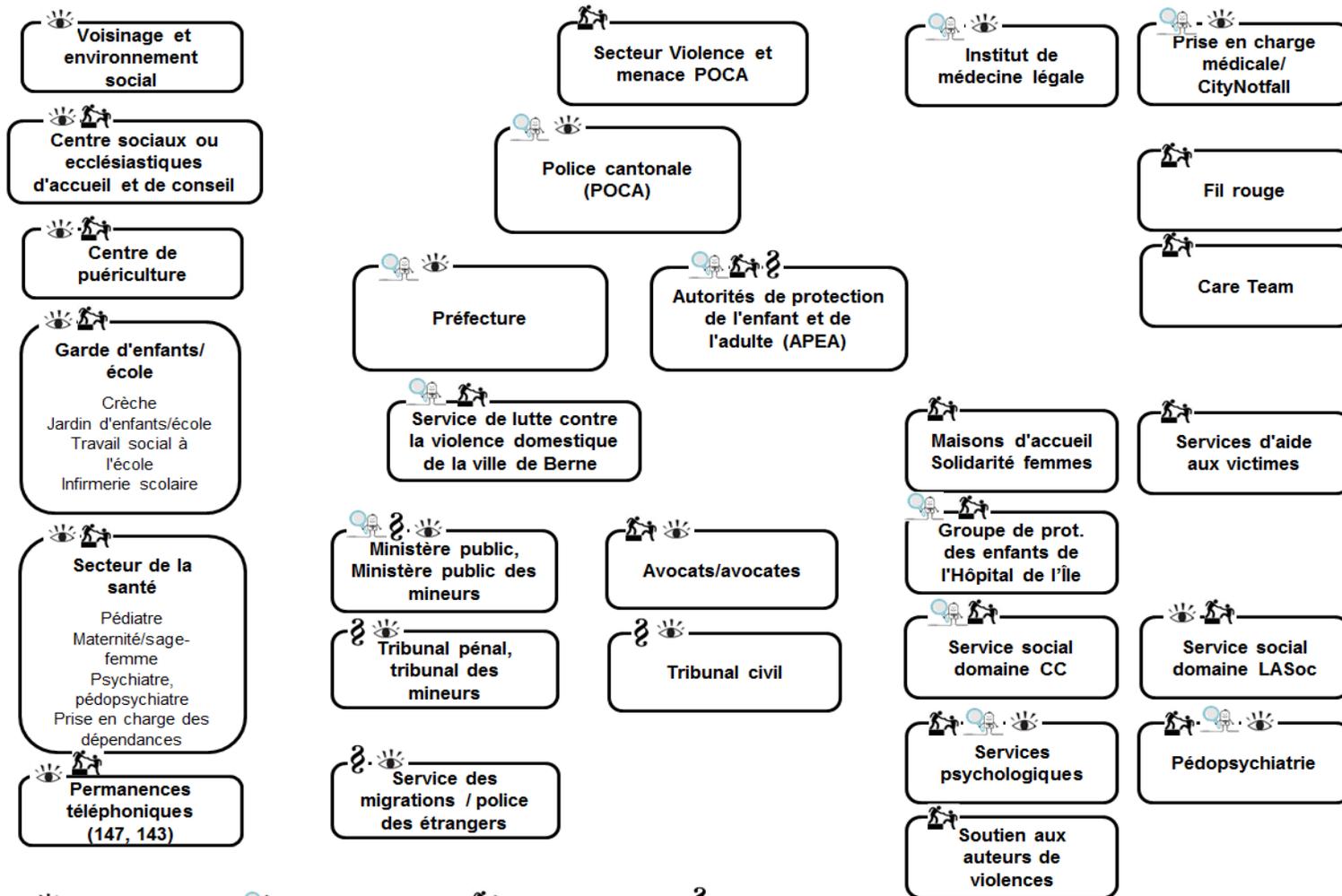
- **Offrir un soutien spécifique**, adapté aux besoins des enfants concernés par la violence domestique
- **Faciliter l'accès** aux offres de soutien
- Sensibiliser les acteurs du système d'intervention afin de les encourager à **travailler en réseau et en prenant conscience de leurs responsabilités**
- **Démontrer la charge de travail liée aux consultations**, identifier les ressources nécessaires



Les quatre piliers du projet pilote



Vue d'ensemble du système d'intervention



Détecter

Elucider

Soutenir

Décider

Systeme d'intervention et d'aide

- Rassembler tous les acteurs
- Définir les rôles et les tâches et clarifier les interfaces par des discussions dans le comité et des entretiens
- Aborder des thèmes particuliers: protection des données, droits des parents...
- Encourager les acteurs à aborder le sujet dans leur institution. Exemples:
 - Groupe de parole: développer le module consacré aux rôles de l'enfant et du père
 - Vigilance accrue dans les écoles
 - Services des urgences: poser la question des enfants et de leur prise en charge
 - Aide sociale économique: aborder le sujet lors du premier contact

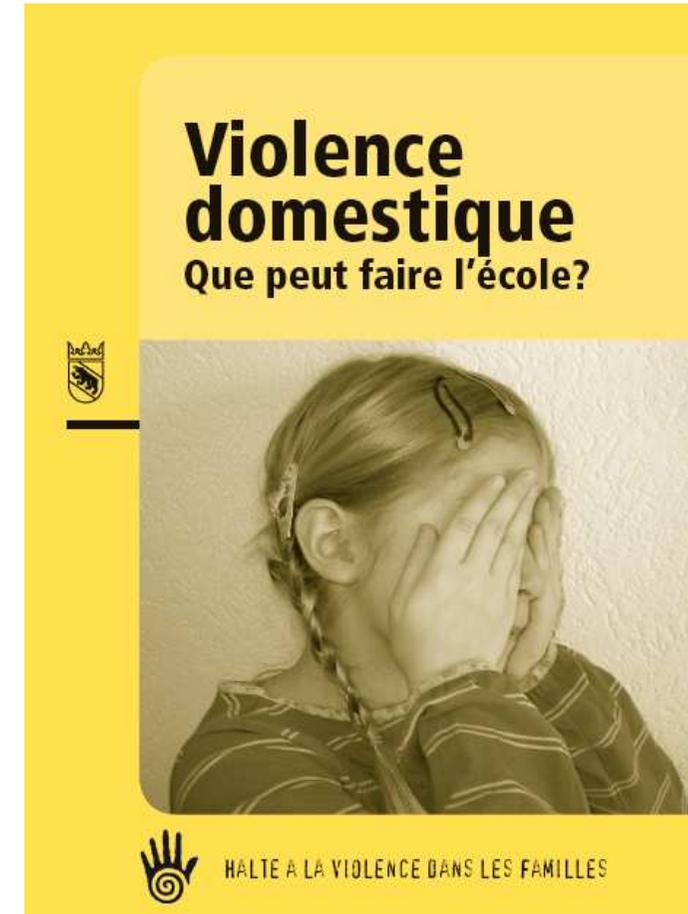


Systeme d'intervention et d'aide dans le canton de Berne: exemple d'application



Augmenter la vigilance dans les écoles

- Qu'est-ce que la violence domestique?
- Règles d'intervention (parler avec les enfants, respecter les processus des écoles)
- Le système d'aide cantonal en cas de violence domestique
- **Principe: *never walk alone!***



Consultations: structures impliquées

- Services psychologiques pour enfants et adolescents (cinq centres régionaux)
- Services d'aide aux victimes LAVI (deux centres régionaux)
- Maisons d'accueil Solidarité femmes / centres de consultation ambulatoire Solidarité femmes LAVI (deux centres régionaux)
- Groupe de protection des enfants de l'Hôpital de l'Île
- Services sociaux (trois centres régionaux)



Consultations: thèmes centraux

- Découvrir la façon de travailler de l'autre
- Comprendre les différents rôles
- Optimiser les interfaces
- Contenu des entretiens de conseil: informations, sécurité, relations familiales...
- Normes professionnelles communes
- Discuter des problèmes rencontrés lors des consultations



Sensibilisation et information

Direction de la police et des affaires militaires du canton de Berne
 Polizei- und Militärdivision des Kantons Bern
 big
 Secrétariat général
 Generalsekretariat
 Service de lutte contre la violence domestique
 Berner Interventionsstelle gegen häusliche Gewalt

Deuxième lettre d'information concernant le projet pilote du canton de Berne sur la protection de l'enfant

Coup d'envoi du projet – les enfants ont besoin d'une personne de référence fiable, familière et disponible

Pour le développement de l'enfant, il est crucial qu'il soit accompagné et soutenu par au moins une personne de référence fiable, familière et disponible. Outre la qualité de la relation avec cette personne de référence, il est indispensable que les deux personnes concernées se connaissent bien. Dans les cas de violence domestique, il arrive que ni le parent violent ni le parent victime de violence ne soit en mesure d'endosser ce rôle. Quand la disponibilité, également émotionnelle, des personnes de référence les plus proches est limitée, l'environnement social plus large – dont font aussi partie les professionnels – devient particulièrement important. En effet, dans les périodes difficiles, les personnes qui s'intéressent à l'enfant et qui lui offrent leur soutien sont d'une grande importance. Elles contribuent à ce que l'enfant puisse développer une résistance psychique (résilience).

C'est par cet appel aux professionnels présents à l'engagement pour les enfants concernés par la violence domestique que le docteur Heidi Simoni (Institut Marie Maerholzer) a ouvert le 5 juillet 2011 la partie thématique de la Conférence cantonale sur la protection de l'enfant en cas de violence domestique.

En plus des informations sur le projet pilote et les services de consultation participants, la conférence – à laquelle ont assisté quelque 160 professionnels de différents services et institutions du canton de Berne – a particulièrement abordé des ressources théoriques sur la protection de l'enfant confronté à la violence domestique. La conférence a rencontré dans l'ensemble un écho positif. Les exposés et le rapport détaillé sont disponibles sur la page Internet du Service de lutte contre la violence domestique.

Ecouter les enfants, leur permettre de se libérer d'un poids et améliorer leur sécurité personnelle



Date: 28.04.2014

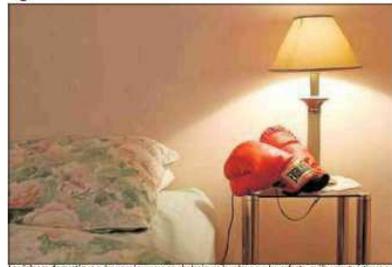
Le Quotidien JURASSIEN

La Quotidien Jurassien
 2800 Delémont
 027 / 471 18 18
 www.lq.ch

Médium: Print
 Matériau: Papier et Wachspreng
 Auflage: 18 627
 Erscheinungsort: St. Gallen

Themen-Nr.: 999 084
 Abn.-Nr.: 107322
 Jahr: 12
 Pöschel: 64033 mm²

VIOLENCE DOMESTIQUE Quand l'enfant est au cœur du conflit



La violence domestique a des conséquences psychologiques lourdes pour les enfants, qu'ils soient victimes ou simples témoins.

Qu'ils soient victimes ou simples témoins, les enfants souffrent des actes de violence qui se produisent dans leur

de la santé, de l'éducation et de la justice a permis de faire le point sur la situation.

Avec la ferme volonté d'améliorer la planification des interventions en cas

subject important, éminemment complexe, ainsi. La séance d'hier avait ainsi pour but non seulement de permettre aux participants de prendre davantage conscience des dangers qui menacent les enfants

BASS

COLLABORATION BERNE

BURO D'ETUDE DE POLITIQUE DU TRAVAIL ET DE POLITIQUE SOCIALE BAS LA CONSULTATION DE COLLABORATEURS

TEL: +41 027 384 81 81 FAX: +41 027 384 81 81 INFO@BASS.CH WWW.BASS.CH

MARILYN CHAMAZO RECHERCHE ET CONSEIL INSTITUTIONNEL / CH. DE BERNE

TEL: +41 027 371 51 51 FAX: +41 027 371 51 51 CONTACT@MARILYNRECHERCHE.CH WWW.MARILYNRECHERCHE.CH

Marianne Schär Moser
 Fachberatung und Beratung

Projet pilote de protection de l'enfant en cas de violence domestique dans le canton de Berne

Soutien financier de l'évaluation externe

Sur mandat du Service bernois de lutte contre la violence domestique (SLVD) directeur de la police et des affaires militaires du canton de Berne (POM) l'évaluation a été financée par le Service de lutte contre la violence domestique.

JACOBS FOUNDATION
 Prof. Dr. Ingrid Isenhardt

Theresi 1999, Denise Jacquier (Berne), BASS
 Marianne Schär Moser (Berne) et conseil
 Berne, mai 2013

Chiffres sur les enfants concernés

- Dans le cadre du projet pilote, on a analysé, sous l'angle des enfants concernés, les communications de police portant sur des interventions dans des cas de violence domestique.
 - ⇒ Ces analyses se poursuivent depuis lors.
- Les services de consultation impliqués ont tenu une statistique des cas durant le projet pilote.
 - ⇒ Ces données sont de nouveau saisies depuis 2016.



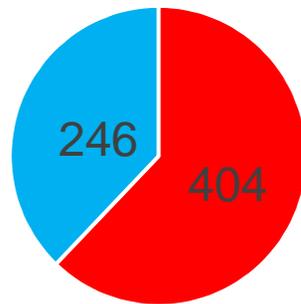
Statistiques des services de consultation

- 110 enfants concernés reçus en consultation et soutenus (d'oct. 2011 à déc. 2012).
- 40 % avaient moins de sept ans.
- Deux tiers environ de ces enfants ont au moins un parent étranger.
- La plupart ont été témoins de la violence du père ou du partenaire contre la mère (91 %), violence avant tout psychique accompagnée de violence physique (77 %).
- Plus de la moitié (53 %) ont aussi été victimes de violence.



Communications de police 2015

Interventions de la police



- Enfants concernés ou impliqués
- Autres interventions

- Sur 650 interventions policières, des enfants étaient concernés ou impliqués dans 60 % des cas.

- Au moins 647 enfants dans le canton de Berne ont assisté à une intervention policière dans une situation de violence domestique.
- 40 % de ces enfants étaient en âge préscolaire, 75 % avaient moins de 12 ans.

Publications issues du projet

- Rapport final de l'évaluation externe
- Guide sur la conduite à adopter avec les enfants lors de violence domestique
- Guide et recommandations à l'attention des spécialistes pour la conduite d'entretiens avec les enfants concernés par la violence domestique
- Brochure destinée aux écoles (édition mise à jour)
- Statistique annuelle avec données détaillées sur la présence d'enfants lors d'interventions policières et les consultations destinées aux enfants

👉 Toutes les publications sont disponibles sur le site Internet www.be.ch/slvd



Conclusion

- L'approche consistant à intégrer la protection de l'enfant comme un thème transversal et à confier les consultations aux structures existantes est une solution adéquate pour un canton de grande taille.
- Il faut une sensibilisation à large échelle pour que tous les spécialistes ayant affaire à des enfants incluent la violence domestique dans leurs réflexions.
- Les cas de violence domestique sont souvent complexes, nécessitent de la patience et ne peuvent être résolus que par une approche interdisciplinaire.
- Les succès ne sont ni rapides ni spectaculaires.



Que s'est-il passé depuis la fin du projet en avril 2013?

- Novembre 2014: arrêté du Conseil-exécutif sur la poursuite des travaux en faveur de la protection de l'enfant dans les situations de violence domestique
- Début janvier 2015: suspension de tous les travaux prévus au profit du travail avec les auteurs de violence



Auteurs de violence domestique



Enfants concernés par la violence domestique

Convention d'Istanbul

- Sensibilisation (art. 13) notamment concernant les conséquences sur les enfants
- Éducation (art. 14) au respect mutuel, à la résolution non violente des conflits, notamment dans les programmes d'étude officiels et à tous les niveaux d'enseignement
- Services de soutien spécialisés (art. 22) également pour les enfants
- Protection et soutien des enfants témoins (art. 26)
- Garde, droit de visite et sécurité (art. 31), prise en compte d'incidents de violence lors de la détermination des droits de garde et de visite



Pour terminer: vos questions et remarques

Judith Hanhart

Responsable du Service bernois de lutte contre la violence domestique

☎: 031 633 50 33

✉: judith.hanhart@pom.be.ch

Marianne Schär Moser

Psychologue FSP, chercheuse et conseillère indépendante

☎: 031 311 56 54

✉: schaer@schaermoser.ch

